



REGLEMENT INTERIEUR (suite)

Tenue

Le professeur peut demander aux élèves une tenue appropriée. Cette tenue est à la charge des parents.
Les cheveux doivent être attachés (pour cheveux courts, un bandeau est nécessaire).
Les élèves ne doivent porter ni montre, ni bijoux.
En cas de perte ou de vol, la responsabilité de la Mairie ne pourra être engagée.

Absences

Le professeur tient un registre d'appel.
Toute absence doit être signalée : 3 absences non justifiées entraînent l'exclusion définitive du cours.

Le non règlement de la cotisation annuelle entraînera le refus de l'élève aux inscriptions l'année suivante.

Spectacle

Le spectacle de fin d'année se déroule courant juin.
Cela exige une préparation, une assiduité au cours et engendre des frais de costumes. En conséquence, les absences non excusées sauf motif valable, entraîneront la non participation de l'élève au gala et le remboursement de son costume.

Pièces à joindre impérativement au dossier d'inscription :



- 1 certificat médical de moins de 2 mois à la date d'inscription (indispensable dès la 1^{ère} séance, il ne sera pas possible d'assister au cours sans celui-ci)
- 2 justificatifs de domicile uniquement pour les Lumbrois (1 justificatif datant de 3 mois au plus et 1 justificatif récent à la date d'inscription soit 2 justificatifs à des dates différentes)
- l'accusé de réception de la prise de connaissance du règlement
- 1 attestation d'assurance extrascolaire ou responsabilité civile
- 1 fiche sanitaire de liaison
- Si PAI merci de le fournir

M., Mme

responsable de l'enfant

déclare avoir pris connaissance des frais d'inscription et du règlement de l'école municipale de danse, et m'engage à les acquitter auprès de Monsieur le Receveur de la Commune de LUMBRES.

L'inscription de l'élève privant d'autres personnes de la possibilité de fréquenter les cours mais surtout exigeant de la part de la Ville un certain investissement (professeurs, matériel, locaux), aucun remboursement des droits d'inscription ne pourra être envisagé.

Les dossiers d'inscription seront à rendre aux professeurs de danse.
En cas de problème de santé particulier, veuillez le préciser sur la fiche sanitaire de liaison ci jointe.

A LUMBRES, le / / 2026
Signature du responsable

Signature du professeur
de l'école municipale de danse.



ECOLE MUNICIPALE DE DANSE

BULLETIN D'INSCRIPTION 2026-2027 (1 bulletin par personne)



Nom	Prénom	Date et lieu de naissance

Adresse de l'élève ou de l'adulte:

.....
....
.....
....

Adresse mail :

.....@.....

N° de téléphone portable (père) :

Tél : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____

N° de téléphone portable (mère) :

Tél : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Personnes à prévenir en cas d'urgence



Nom : Tél : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Nom : Tél : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Nom : Tél : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Nom : Tél : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____

La facture est à adresser à :



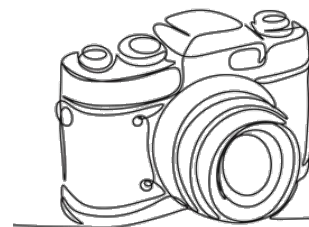
Nom :

Prénom :

Adresse :



CESSION DE DROIT A L'IMAGE 2026 - 2027



M. et Mme :

Représentant légal de :

Agé(e) de _____ ans fréquentant l'école municipale de danse

◇ Autorisation le droit à l'image : ☐ oui ☐ non

Cocher la case correspondante

Fait à
Le

Signature



REGLEMENT INTERIEUR ECOLE MUNICIPALE DE DANSE DE LUMBRES

Inscriptions

Pour toute participation au cours de danse de l'école municipale, une inscription préalable est obligatoire. Un bulletin d'inscription est à compléter, accompagné de :

- une attestation d'assurance extra-scolaire ou responsabilité civile
- un certificat médical datant de moins de 2 mois

Les cours sont payants. Les droits d'inscription sont fixés par le Conseil Municipal. La mise en recouvrement s'effectue dès qu'un élève assiste à plus de 2 cours d'essai.

Les 2 premiers cours sont gratuits.

A partir du 3^{ème}, l'inscription est définitive.

Il faut prévenir la MAIRIE si l'élève ne s'inscrit pas au bout des 2 cours d'essai.

Sans nouvelles de votre part, l'inscription sera prise en compte.

Après les vacances de la Toussaint, plus d'inscription.

Déroulement des cours

- L'école municipale accueille les enfants dès l'âge de 4 ans.
- Les élèves sont inscrits dans les cours selon leur âge et niveau.
- Le professeur est seul habilité à décider du passage d'un cours supérieur ou inférieur de l'élève.

Les cours sont répartis comme suit :

Eveil 1 - Eveil 2 :	4/6 ans
Initiation 1 - Initiation 2 :	6/8 ans
Cycle I :	8 /13 ans
Cycle II :	14/16 ans
Cycle III :	17 ans et +
Adultes	

Les cours ont lieu à la salle Roger Couderc.

La durée des cours est fixée à : Eveil : 45 min - Les autres cours : de 1 h

La répartition des élèves et les heures de cours seront affichés
à la salle Roger COUDERC

L'école municipale de danse est responsable des enfants uniquement pendant la durée du cours. Tout enfant attendant avant ou après le cours dans le hall n'est plus sous la responsabilité de l'Ecole. Les enfants doivent être pris en charge à l'heure précise de la fin du cours.

Si l'enfant est autorisé à rentrer seul, le professeur doit en être avisé par écrit.

Les parents ne sont pas admis à assister aux cours sauf sur demande du professeur.

Tarifs

LUMBROIS	70 € pour 1 adhérent pour 1 cours 125 € pour 2 adhérents pour 1 cours 175 € pour 3 adhérents pour 1 cours Au-delà de 3 adhérents, 50 € supplémentaires 30 € par cours supplémentaire / adhérent
NON LUMBROIS	85 € pour 1 adhérent pour 1 cours 150 € pour 2 adhérents pour 1 cours 210 € pour 3 adhérents pour 1 cours Au-delà de 3 adhérents, 60 € supplémentaires 50 € par cours supplémentaire / adhérent

**Payable en 2 fois (novembre et avril), à la réception du titre de recette
envoyé par la Trésorerie de SAINT-OMER.**